



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 4 septembre le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe de TARRAGON, maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs de TARRAGON, BEFRE, BERTOIGNA, CARBOUÉ, CAPMARTIN, CORMIER, DUPEYRE, GAUTHIER, FASAN, LAGAE, PELLAUSY, PEZET, TOUCHARD et RAMBAUD.

Absent excusé : Willy Rambaud

Procurations : Éric Tapilin a donné procuration à Denis Dupeyre.

Mr François Lagae a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Préambule :

Mr le maire propose de valider le procès-verbal de la séance du 26 juin tel qu'il a été transmis aux élus par courriel. Le procès-verbal n'appelant pas d'autres observations, le conseil municipal décide de l'adopter à l'unanimité.

1 - Appel d'offres Camp del Barrou : Choix du prestataire

Mr le maire rappelle qu'une consultation a été faite. Cette consultation concerne l'aménagement du lotissement Camp del Barrou. Il indique que le support de publication est la Dépêche et que la date limite des remises des offres était le mardi 14 août à 12 h 00.

Il rappelle également les critères de jugement à savoir 60% pour la valeur technique et 40 % pour le prix.

La commission d'appel d'offres et la Société Sogexfo se sont réunis le lundi 27 août pour ouvrir les plis.

Trois entreprises ont répondu : Prunet TP, Flores TP et Meric SAS.

Sogexfo a remis le rapport d'analyse. L'ensemble du rapport est présenté au Conseil :

Valeur technique : les entreprises Prunet TP et Meric SAS obtiennent 60 sur 60, l'entreprise Flores TP 45 sur 60.

Montant des travaux HT : Flores TP 59.985€, Prunet TP 56.707 €, Meric SAS 48.506€

Sogexfo et monsieur le maire proposent de retenir l'entreprise Meric SAS.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de retenir l'offre de l'entreprise Meric SAS.
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires
- **AUTORISE** monsieur le maire à faire une demande de subvention auprès des organismes institutionnels.

2 - Eclairage public rue Camp del Barrou

Mr le maire explique que le Syndicat Départemental d'Electricité du Tarn et Garonne mandaté par nous, nous a envoyé un devis et un plan relatifs à l'éclairage public rue Camp del Barrou.

Le cout total du devis avec les honoraires de maîtrise compris est de 55 278 € TTC. Soit un cout net après subvention de 39.600€ HT.

Mr le maire donne la parole à monsieur Denis Dupeyre en charge de ce dossier. Il précise que ce devis intègre le déplacement du candélabre rue Bellevue à hauteur de la buvette du stade. Ce déplacement est justifié par le futur élargissement de la rue pour desservir le nouveau quartier de Bellevue. Les conseillers débattent de l'utilité d'investir dans l'éclairage public alors que la communauté de commune Grand Sud Tarn et Garonne entame une démarche de réduction de la pollution lumineuse. Mr le maire précise que le village sera équipé de 3 horloges permettant de couper l'éclairage avec des plages horaires différentes d'une zone à l'autre.

Concernant le devis d'Orange, 15000€ TTC, pour l'enfouissement de la ligne de téléphone le long des gaines d'éclairage, Mr le maire propose de différer cette dépense non subventionnable.

Mr le maire demande l'accord du conseil municipal pour signer l'avenant à la convention du 6 mars 2018 qui modifie les dispositions de l'articles 2, 1^{er} alinéa comme suit :

« Le SDE 82 s'engage à réaliser l'opération dans la limite du programme rappelé en annexes et de l'enveloppe financière prévisionnelle globale de 55 400 euros TTC (rémunération du mandataire incluse) »

DELIBERATION

Le conseil municipal avec 9 voix pour et 4 abstentions (L. Capmartin, Touchard, S. Fasan, C. Bertogna) **ratifie la convention.**

3 -. Actualisation dossiers « En Gouze » : dossier Fortin et Cheminard

-Dans le cadre de l'acquisition d'un terrain en bordure du chemin d'Engouse le notaire de l'acquéreur demande que soit présenté au Conseil la mise à jour du bornage des parcelles 1055-670-672-684-686-704-705-706-707 de la section B effectuée en 2016. Cette mise a jour avait pour objectif de modifier les limites parcellaires en fonction de l'emprise réelle du chemin d'Engouse. Mr le maire présente l'ensemble du PV de bornage et de reconnaissance des limites

signé le 29-09-2016 par : Mme Kayser Alice, Fortin Jean Paul, de Tarragon Philippe et Gael Bouscaud le géomètre expert.

Cette mise en conformité de la réalité de la courbure du chemin avec le cadastre **recueille l'adhésion unanime des conseillers.**

-Concernant le dossier Fortin-Bertogna de cession de 2 parcelles par la commune, Mr le maire espère pouvoir présenter au prochain conseil un projet d'accord entre les parties.

4- Remplacement d'un agent suite à un accident de travail

Mr le maire informe le Conseil que suite à l'accident de travail de notre cantonnier titulaire, il a recruté un remplaçant sur la base d'un contrat mensuel renouvelable. Les conseillers font part de leur satisfaction sur la qualité du travail de ce jeune intérimaire.

5- Devis des panneaux pour les chemins

Mr le maire rappelle qu'un travail de numérotation des habitations et de nomination des chemins du villages a été fait en 2017.

Les panneaux et numéros de voie ont été achetés et livrés. Au vu du contexte actuel du personnel communal et de la charge de travail, il a été décidé de confier la pose des panneaux de signalisation à une entreprise. Les conseillers font part de l'impatience des habitants des hameaux à voir cette mise en place réalisée d'autant qu'un nouveau facteur est annoncé. Les conseillers insistent pour que l'ensemble de la pose soit achevée avant le 11 Novembre prochain. A l'occasion de cette campagne il est préconisé de faire poser un poteau de protection devant les bornes à incendie les plus exposées au faucardage.

Il a été demandé une estimation du prix des travaux à l'entreprise FAURE qui estime cette commande à 6 750 € TTC.

Le conseil souhaite consulter d'autres entreprises.

Monsieur le maire explique que la commission travaux se réunira pour choisir l'entreprise qui exécutera les travaux. Si toutefois, l'entreprise Faure répond aux critères techniques et financiers de manière significative par rapport aux autres propositions, l'entreprise Faure sera choisie pour exécuter les travaux.

Monsieur le maire demande l'autorisation au membre du conseil municipal de choisir l'entreprise répondant aux critères technique et financier.

Monsieur le maire souhaite également faire une demande de subvention auprès des organismes constitutionnels.

DELIBERATION

Les membres du conseil municipal à l'unanimité moins 1 voix (Colette Bertogna) :

- AUTORISENT monsieur le maire à retenir l'entreprise qui répondra aux critères techniques et financiers suite au rapport de la commissions travaux
- AUTORISENT monsieur le maire à demander une subvention auprès des organismes institutionnels.

6-Rentrée scolaire

La rentrée s'est effectuée par beau temps sur fond de musique occitane pour les 92 enfants présents, 2 devant rentrer en France la semaine suivante. Le Conseil était représenté par 5 élus : Colette Bertogna, Audrey Buch, Laurent Capmartin, Laurent Touchard et le maire. Des nombreuses discussions avec les enseignants et les parents vont permettre de régler des problèmes classiques d'intendance dont :

- Faire vernir la fresque pour la pérenniser. Le bénévolat parents / élus semble acquis.
- Remplacement des tubes néons en panne par des panneaux de LED. Pour obtenir un éclairage homogène les tubes voisins seront changés. Ils serviront de réserve pour les classes non équipées en LED. Lorsque les tubes seront grillés les panneaux de LED seront progressivement généralisés.
- Nettoyage de l'École : Pour 2019 prévoir début juillet un ménage rapide des classes et des cours de récréation avant le grand ménage de fin août. Ceci pour éviter aux parents qui visitent l'école de traverser des locaux sales et des cours avec poubelles pleines et déchets divers.
- Atelier périscolaire : Audrey Cormier confirme la signature d'une convention avec le club violette d'Aucamville pour des séances « découverte et initiation au foot ». Les ateliers sont gratuits grâce au bénévolat du président Patrice Lovato de Septembre à mai 2019.

7- Forum des associations du 16 septembre

Mr le maire fait le point sur les participants. La majorité des associations seront représentée à l'exception de la 3^{ème} Jeunesse et du Groupe Théâtre pour cause de voyage. L'apéritif sera organisé par les élus.

8-divers

- L'association de parents d'élèves la PEEPS envisage de réactiver le marché de Noël.
- La séance de cinéma en plein air du 25 août a été un succès avec 80 participants malgré le froid. Le Conseil félicite la Communauté de Commune pour cette initiative.
- Inauguration du NRA-MED place de la Bascule le 06-09-2018 : La montée en débit de l'ADSL depuis le 28 août semble très inégale. A noter que certaines zones comme Engouze ne sont pas concernées. Mr le maire fait le point sur la disponibilité des élus pour l'organisation de la présentation de Tarn et Garonne Numérique.
- Fête du village : Malgré une bonne météo l'affluence fut décevante (80 repas payants) mais les participants très satisfaits de l'orchestre et de l'organisation du Comité des Fêtes. La commission fêtes associations fera un point avec l'ASCL lorsque le bilan financier sera établi.
- Affichage sauvage porte de la Salle des Fêtes : l'entrée ressemble de plus en plus à celle d'une boutique de soldes ! Les affiches jaunes A4 sont complétées par des A3 d'associations de villages voisins. Le conseil décide de ne plus tolérer d'affichage sur les portes vitrées. La commission va étudier la mise en place de panneaux place de la Bascule et du côté du parking de l'École. L'affichage se fera en suivant l'ordre chronologique des manifestations pour éviter de voir des affiches en place pendant des semaines.

-Bilan de la CLECT : François Lagae a représenté Savenès a la réunion de la Commission pour le transfert des charges liées aux transferts de compétences vers Grand Sud Tarn et Garonne. Les propositions des techniciens ont été validée par les élus. Les règles de mutualisation ne désavantagent pas les petites communes. Savenès est concerné pour la voirie et la bibliothèque. Il faudra suivre les réalisations sur le terrain pour vérifier que cela correspond aux sommes transférées.

-Lors du faucardage des banquettes de nos chemins quelques dépôts sauvage de sacs poubelles sont apparus. Il sera demandé à la PM intercommunale la procédure pour ouvrir les sacs et identifier les pollueurs.

Tous les points étant épuisés, la séance est levée à 22 H 30